

Le GUIDE POUR L'EVRAAS SUR QUELS FONDLEMENTS REPOSE-T-IL ?

Nous avons remonté le fil de son élaboration et de ses sources.

« Le choix des thématiques abordées et les apprentissages ont été élaborés sur base des référentiels internationaux et nationaux, de l'avis des professionnel·les et des besoins et avis des jeunes. » (p. 26, Guide EVRAS)

NOUS AVONS DONC EXAMINÉ CES 3 FONDLEMENTS

1 - L'EXPERTISE

Qui a évalué l'adéquation des contenus du Guide avec le développement psychique de l'enfant ?

2 - 380 JEUNES

Peut-on vérifier comment leurs paroles ont été transformées en recommandations ?

3 - LES SOURCES

Sur quelles références reposent les conceptions du développement psychosexuel attribué aux enfants ?

Trois fondements. Trois questions majeures.

Lorsqu'un outil a un impact sur les 600.000 élèves de la FWB et qu'il est destiné à orienter des politiques d'éducation sexuelle auprès d'enfants, ses fondements doivent pouvoir être questionnés, documentés et vérifiés.

QUELLE EXPERTISE DU DÉVELOPPEMENT PSYCHIQUE DE L'ENFANT ?

Les concepteurs du Guide indiquent avoir associé **140 professionnels et experts** à son élaboration ou à sa relecture : psychologues, assistants sociaux, éducateurs, enseignants, infirmiers...

140

AUCUN PÉDOPSYCHIATRE IDENTIFIÉ À CE JOUR*

CAR LE GUIDE PARLE AUSSI DU DÉVELOPPEMENT PSYCHOSEXUEL ET RECOMMANDE :

5-8 ANS

« La découverte [...] de ses parties génitales et de ses zones érogènes » (Guide EVRAS, p. 202)

9-11 ANS

« Pouvoir identifier sereinement de nouvelles formes d'excitation sexuelle » (Guide EVRAS, p. 203)

12-14 ANS

« Être capable d'expliquer comment rendre le sexe épanouissant/amusant » (Guide EVRAS, p. 195)

QUI A ÉVALUÉ L'IMPACT DE CES BALISES SUR LE DÉVELOPPEMENT PSYCHIQUE DE L'ENFANT ?

ÂGE

MATURITÉ

DÉVELOPPEMENT

TRAUMATISME

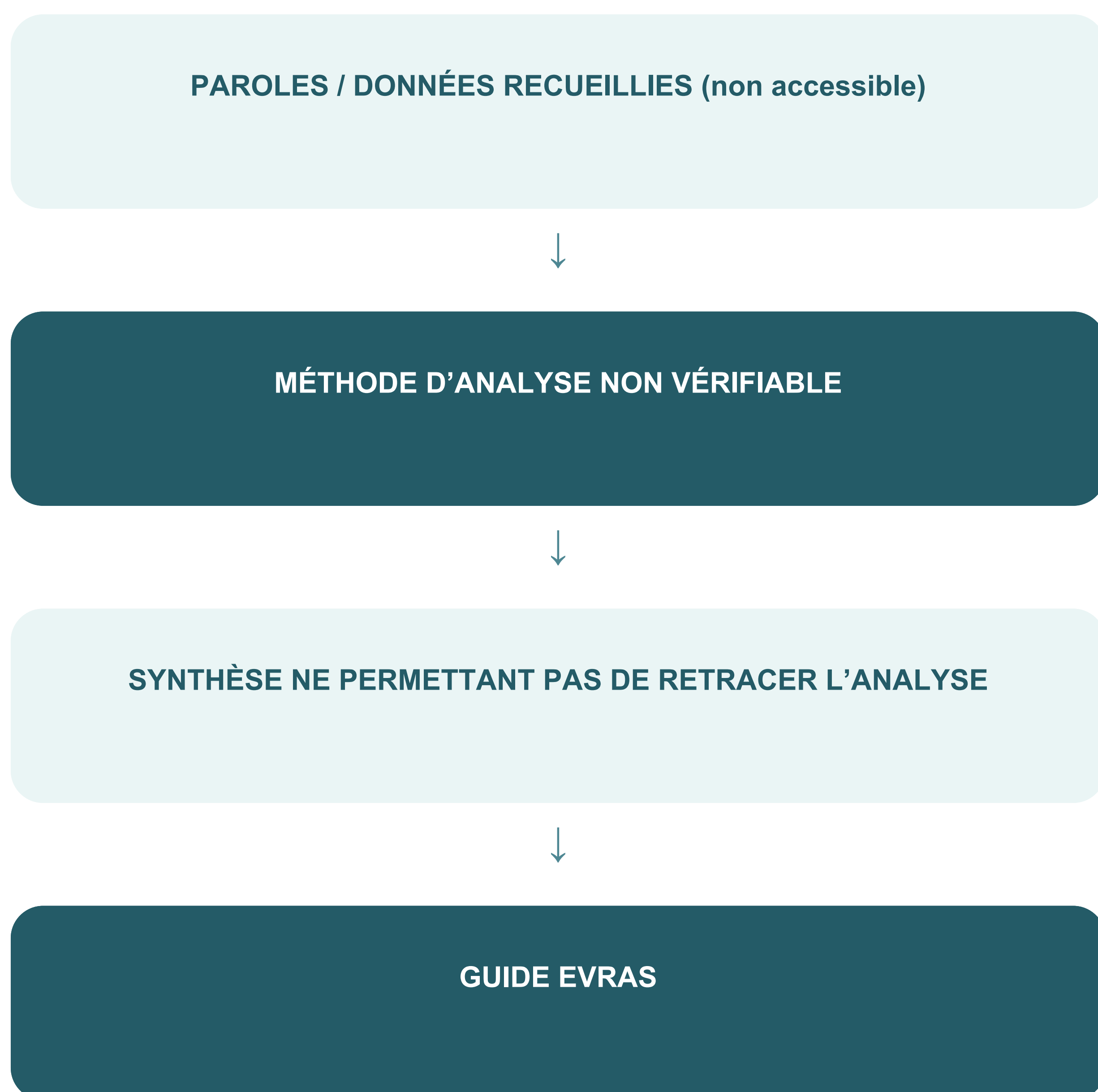
VULNÉRABILITÉ

SEXUALITÉ

* Sur la base des personnes publiquement identifiables parmi les rédacteurs, contributeurs et relecteurs analysés à ce jour. Toute information documentant une participation pédopsychiatrique pourra être intégrée.

380 ENFANTS ET JEUNES : PEUT-ON RETRACER LE PASSAGE DE LEURS PAROLES AUX RECOMMANDATIONS ?

En 2020 et 2021, un travail a été mené auprès de **380 enfants et jeunes âgés de 5 à 25 ans**. Les recommandations issues de leur parole sont présentées comme ayant servi à l'élaboration des balises du Guide EVRAS.

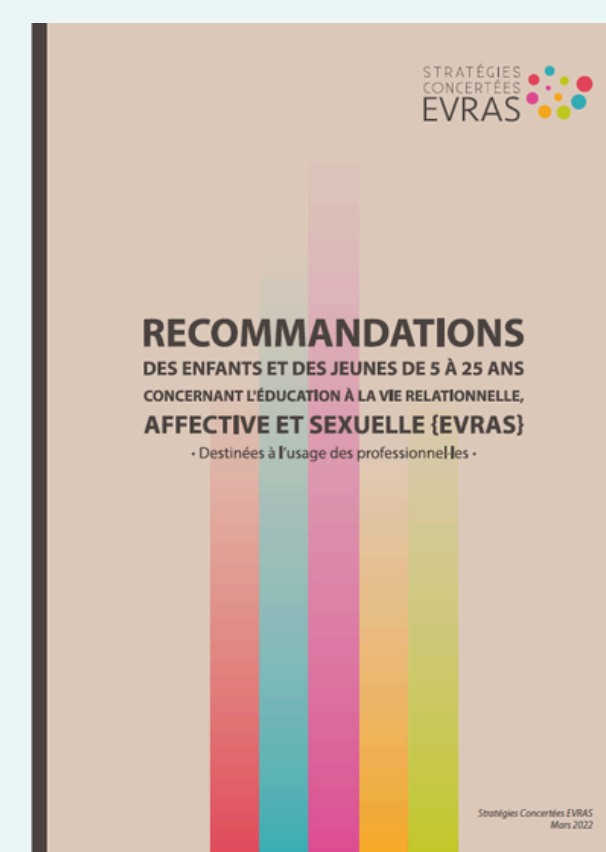


CE QUE NOUS CHERCHONS À VÉRIFIER

- instruments de récolte et questions posées
- protocole d'échantillonnage
- grille d'analyse
- étapes de validation de l'analyse

UNE PIÈCE IMPORTANTE

La **synthèse** accessible sur evras.be, ne permet pas de retracer le passage des données recueillies aux recommandations formulées. Cette **absence de chaîne de vérifiabilité** constitue une **carence méthodologique** significative, au regard du Guide qui impact les politiques éducatives.



Après une demande d'accès aux documents et une décision favorable de la CADA, une procédure judiciaire vise à obtenir les éléments nécessaires à la transparence et à la vérifiabilité de l'enquête menée auprès des 380 enfants et jeunes.

À ce jour, l'absence de documents retraçant le passage des données recueillies aux recommandations ne permet pas de vérifier la chaîne de traçabilité. Sans cette chaîne de vérifiabilité, il n'est dès lors pas possible d'exclure que les orientations préexistantes des rédacteurs aient influencé la sélection ou l'interprétation de la parole des enfants.

QUE TROUVE-T-ON DERRIÈRE LES RÉFÉRENCES DU GUIDE ?

Nous avons commencé à analyser les **64 sources bibliographiques** du Guide. Il ne s'agit pas encore d'une expertise exhaustive, mais cette première analyse fait apparaître plusieurs signaux qui justifient un examen approfondi.

17 %

des références correspondent aux Standards pour l'éducation sexuelle de l'OMS (ci-après Standards de l'OMS) ou s'y réfèrent directement

28 %

des références classées « problématiques » selon nos critères

18 / 21

références sur le développement psychosexuel classées problématiques, soit 86 %

« Problématique » signifie ici : traçabilité insuffisante, absence de fondement identifiable pour certaines affirmations, dépendance à une autre référence du corpus - notamment les Standards OMS - ou présence d'auteurs dont certaines positions documentées relatives à la pédophilie et à la sexualité des mineurs soulèvent des questions. Cette qualification ne signifie pas que l'intégralité de la source est invalide.

UN FIL CONDUCTEUR : LES STANDARDS de l'OMS DE 2010 aux sources problématiques

Parmi les références principales apparaissent les Standards pour l'éducation sexuelle en Europe publiés en 2010. Les **Standards de l'OMS** sont destinés à servir de **référence** pour l'ensemble des États européens dans la mise en place de politiques d'**éducation sexuelle**. Ce document fixe à la fois des principes généraux tels que les droits sexuels, santé sexuelle, autodétermination, **citoyenneté sexuelle** et des balises pédagogiques dès la naissance, en prévoyant par exemple d'informer les enfants de 0 à 4 ans sur la « **masturbation infantine précoce** » (p. 38). En Belgique, le Guide pour l'EVRAS puise directement ses fondements dans ce rapport, qui constitue son socle normatif.

Cette filiation se vérifie également à travers le contenu. Ainsi, les Standards de l'OMS prévoient, dès 15 ans, qu'il faille les informer sur « **les relations sexuelles de nature transactionnelle (prostitution, mais aussi sexe en échange de petits cadeaux, repas, sorties, petites sommes d'argent)** » (p. 50). Cette approche se retrouve presque à l'identique dans le Guide pour l'EVRAS 2023 à la page 197, dès 12 ans : « **Le consentement dans les relations sexuelles de nature transactionnelle (travail du sexe, prostitution, escort, accompagnement sexuel, mais aussi sexe en échange de petits cadeaux, repas, sorties, petites sommes d'argent)** »

Une autre similitude frappante entre les Standards de l'OMS et le Guide pour l'EVRAS concerne l'idée que l'**enfant disposerait d'une sexualité présente dès la naissance**. Les Standards de 2010 affirment explicitement, à la page 24, que « *le développement sexuel commence à la naissance* ». Ils traduisent cette conception dans leurs balises pédagogiques, par exemple à la page 38 dès 0 à 4 ans, il est recommandé d'« *informer l'enfant sur [...] la découverte de son propre corps et de ses parties génitales* ». Cette approche se retrouve dans le Guide EVRAS, qui énonce à la page 192 dès 9 ans, dans « *connaissances/savoirs : la sexualité est présente dès la naissance* ». De surcroît, page 202, dès l'âge de 5 ans, le Guide prévoit que l'enfant peut être sensibilisé au « *plaisir et à la satisfaction liés au toucher de son corps, la découverte de son propre corps, des parties génitales et de ses zones érogènes* ».

Mais l'analyse ne peut s'arrêter au concepts mobilisés, il faut aussi examiner leurs sources et la manière dont ils ont circulé jusqu'aux référentiels actuels.

C'EST POURQUOI NOUS AVONS REMONTÉ LES SOURCES DES STANDARDS EUX-MÊMES.

DES RÉFÉRENCES QUI INTERROGENT

Les Standards de l'OMS mobilisent notamment **Gunter Schmidt, Kenneth Plummer et Jeffrey Weeks** dans leur développement consacré à la notion de « citoyenneté sexuelle » (p. 19).

De manière générale, le fait de citer un auteur ne signifie pas adhérer à l'ensemble de ses positions. Mais lorsque ces auteurs ont eux-mêmes développé des analyses favorables à la pédophilie, **leur mobilisation dans un référentiel d'éducation sexuelle destiné notamment aux enfants mérite d'être interrogée.**

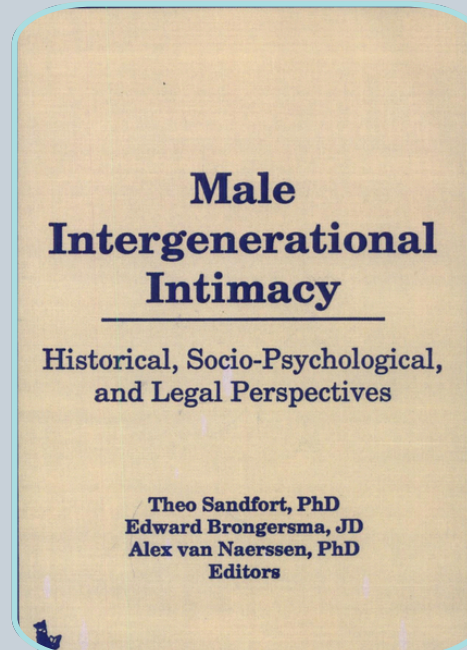
GUNTER SCHMIDT

La pénalisation de toutes les relations pédophiles remise en cause

Dans l'avant propos du livre *Male intergenerational intimacy* (1991), Gunter Schmidt refuse d'assimiler systématiquement toute relation pédophile à un abus sexuel.

« Rendre toutes les relations pédophiles punissables [...] implique la discrimination et la persécution d'une minorité et devrait être aboli. »

→ Schmidt remet ainsi explicitement en cause le principe d'une pénalisation générale de la pédocriminalité.



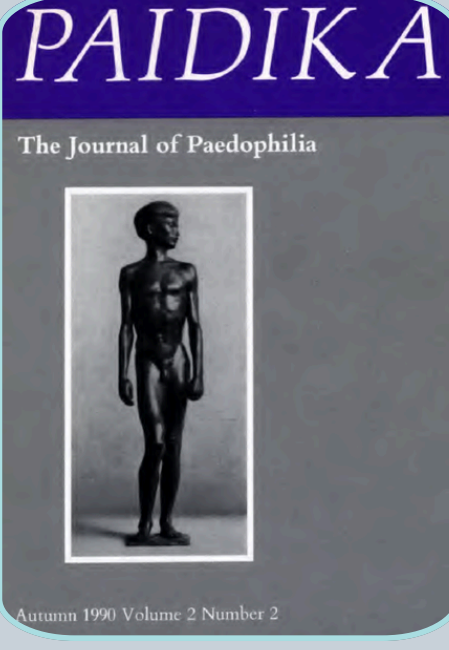
KENNETH PLUMMER

La pédophilie distinguée de l'abus sexuel

En 1990 dans la revue Paidika, Kenneth Plummer conteste l'assimilation systématique de la pédophilie à l'abus sexuel et inscrit la question dans un débat portant notamment sur l'amour, le choix et le consentement dans les relations adulte-enfant.

Il évoque notamment l'idée controversée d'un « amour adulte-enfant bienveillant » et interroge la possibilité de penser ces relations autrement que sous le seul prisme de violences sexuelles à l'encontre des enfants.

→ Plummer participe ainsi à une conceptualisation dans laquelle la relation sexuelle adulte-enfant n'est pas considérée, par principe, comme nécessairement de la pédocriminalité.



JEFFREY WEEKS

Une relativisation explicite de la pédocriminalité

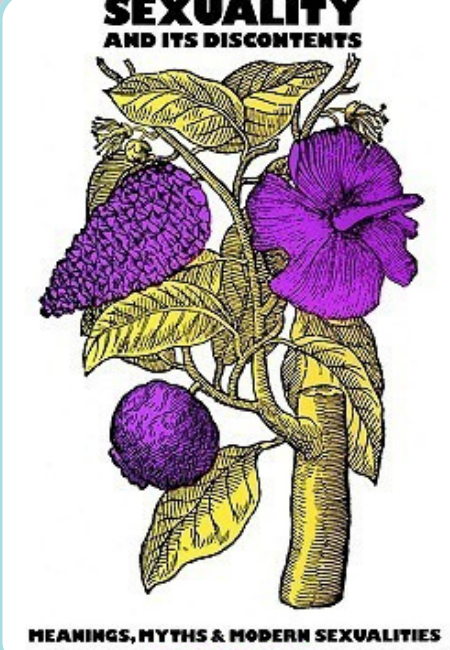
Dans *Sexuality and Its Discontents* (1985), Jeffrey Weeks consacre une section entière aux « relations sexuelles intergénérationnelles et au consentement ».

« De nombreuses relations adulte-enfant sont initiées par le jeune lui-même. » (traduction de l'anglais, p. 228)

Il soutient également qu'il n'est pas évident que toutes les personnes impliquées doivent être traitées de la même manière « par la loi ou l'opinion publique » (p. 229).

Son raisonnement l'amène à déplacer le débat de l'acte sexuel lui-même vers son contexte, les rapports de pouvoir et la question du consentement.

→ Weeks développe ainsi une analyse qui relativise explicitement une condamnation uniforme de la pédocriminalité.



Ces prises de position ne sont pas sans lien avec la suite de leurs travaux : Schmidt, Plummer et Weeks poursuivront leurs recherches sur la sexualité et son développement, avec une attention notamment portée à la sexualité infantile et à sa construction sociale.

DES FONDEMENTS QUI DOIVENT ÊTRE INTERROGÉS

Un Guide destiné à orienter l'éducation sexuelle des enfants ne peut puiser ses fondements dans des références qui relativisent la pédocriminalité. Tant que ces fondements subsisteront, nous considérons que le Guide EVRAS ne peut prétendre à aucune légitimité éducative.

En 2027, Droits de l'Enfance entend poursuivre ses recherches et examinera les voies juridiques et institutionnelles permettant de les porter devant les autorités et juridictions compétentes, avec une priorité : garantir que les politiques éducatives destinées aux enfants reposent sur des références transparentes, scientifiquement solides et pleinement respectueuses de leur protection et de leur intégrité.

Soutenez Droits de l'Enfance pour nous permettre de poursuivre ce travail d'enquête, d'information et de protection des enfants

Faire un don : BE31 0017 1402 4655

Devenir membre engagé
soutenez-nous chaque mois.
droitsdelenfance.be/nous-soutenir

